



Locataire et Conseil syndical

Par viv

Bonjour,

Présidente du C.S. de la résidence où je demeure, j'ai reçu la plainte du patron de l'entreprise du ravalement de façade, voté en AG, du comportement d'une locataire qui insulte les ouvriers se plaint de l'échafaudage pourtant nécessaire pour l'exécution des travaux et les empêche de travailler.

Que peut faire le C.S. sachant que la copropriétaire de cette dame demeure à DUBAI et que ce n'est pas une fois le ravalement fini que l'on pourra agir.

Je vous remercie infiniment,

Bien cordialement

Par Urbicande75

Bonjour,

Déjà cela doit remonter au syndic.

Même si la propriétaire habite à Dubai, le syndic doit avoir ses coordonnées et peut-être un mail pour la contacter, histoire qu'elle renvoie un mail à sa locataire.

Peut-être qu'il y a également une agence immobilière en charge de la gestion locative de cet appartement. Il faudrait trouver.

Sinon, le syndic lui fera un joli courrier. Il y a peut-être un moyen un jour d'accompagner les ouvriers pour constater, témoigner et la recadrer en direct !

Par yapasdequoi

Bonjour,

L'entreprise doit adresser sa plainte au syndic, lequel la transmettra au copropriétaire bailleur.

LE CS n'a pas de pouvoir pour ce type de litige.

Par viv

Bonjour à vous tous,

Je vous remercie beaucoup et vais attendre le retour de congés de la gestionnaire de FONCIA.

Bien cordialement,

Viv